



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230426-B20230425_13_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-sept avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ (arrivé au point informel), Guy KREMER (arrivé au point informel), Denis BAUR, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absente excusée : Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Olivier HAUDOT, DGS



13. Objet : France Services – Tenue d'une permanence Point Conseil Budget par l'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle (UDAF)

France Services Entrange a été sollicité par l'UDAF de Moselle pour la tenue de permanences Point Conseil Budget (PCB).

Les PCB figurent parmi les mesures clés de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières.

Ils sont portés par une diversité d'entités (associations locales, de consommateurs, tutélares ; centres communaux et intercommunaux d'action sociale ; centres sociaux ;

conseils départementaux). Ils s'inscrivent dans le maillage territorial pour l'accès aux droits et l'inclusion bancaire.

Pour être labellisé, le PCB doit mettre en œuvre les actions suivantes : accueil, écoute et information, accompagnement budgétaire et accompagnement à la procédure de surendettement.

L'UDAF de la Moselle accompagne plus de 700 personnes majeures dans le cadre de mesures de protection de l'enfance (Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial, Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale) et de mesures visant à rétablir l'autonomie budgétaire (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, Point Conseil Budget, Action Educative Budgétaire, CECAP, Microcrédit).

Le projet de convention proposé par l'UDAF de la Moselle repose sur la mise en place d'une permanence une demi-journée par mois au sein de la structure France Services à Entringe. Aucune contrepartie financière n'est à ce jour demandée à la CCCE, pour la mise en place de ce partenariat.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Petite enfance et Affaires sociales » en date du 19 octobre 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de décider la tenue d'une permanence Point Conseil Budget(PCB) par L'UDAF de la Moselle dans les locaux de France Services,
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat selon l'annexe jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 26 avril 2023

Le Président,

Michel PAQUET





Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230426-B20230425_13_SI-DE

POINT CONSEIL BUDGET CONVENTION DE PARTENARIAT

Objet de la convention : La présente convention vise à déterminer un cadre d'échange entre :

le Point conseil budget de l'UDAF DE LA MOSELLE, ayant son siège Rue Royal Canadian Air Force, BP 15179 ARS-LAQUENEXY, 57075 METZ CEDEX 03 (ci-après « PCB »)

et

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, demeurant 2 avenue du Général de Gaulle, 57570 CATTENOM,

Représentée par son Président, Monsieur Michel PAQUET,

Ci-après désignée par « CCCE »

Elle a pour objectif de permettre la réalisation de permanences au sein des locaux du partenaire, de fluidifier les échanges afin de renforcer la prévention des difficultés financières et de recours aux droits des usagers du partenaire, et d'améliorer l'orientation et l'accueil vers le PCB des personnes qui sont confrontées à ces difficultés.

1. Contacts facilités :

Les partenaires s'engagent à faciliter la prise de contact en indiquant les coordonnées d'un(e) référent(e) :



Nom de l'interlocuteur au sein du PCB :

Madame Sarah RAGAIGNE, coordinatrice et conseillère PCB : 03 87 52 30 67

Joignable les lundis, mardis et jeudis de 8h45 à 11h 45 et les vendredis de 8h45 à 11h45.

Animateur France Services, 22 rue du Silo -Entrange : 03.82.54.95.90

2. Amélioration du repérage, de la prévention et de l'orientation :

Le partenaire s'engage à diffuser l'information sur les missions du PCB ainsi que sur les modalités de prise de contact. Des documents de communication peuvent être mis à disposition par le partenaire, en libre-service ou remis aux personnes qui pourraient nécessiter une orientation vers le PCB, eu égard à leur situation personnelle en cours ou à venir.

Le partenaire favorise le repérage des événements de vie pouvant donner lieu à des difficultés financières et propose aux personnes concernées une orientation préventive vers le PCB.

Le partenaire convient d'une mise à disposition d'espace au sein de la maison France Services de Entrange, afin de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Le PCB s'engage à réaliser des **permanences d'accueil** au sein des locaux du partenaire. L'objectif est de recevoir individuellement les personnes afin d'échanger sur leur situation et établir un premier diagnostic, pour éventuellement proposer un accompagnement plus régulier ou une orientation.
- Sur demande du partenaire et après identification des besoins, le PCB peut mener des **sessions d'information collectives**, soit pour faire connaître les missions du PCB et de sensibiliser les personnes à l'importance de solliciter un accompagnement en cas de difficultés, soit pour informer sur des problématiques budgétaires ou d'accès aux droits.

Ces permanences sont réalisées à titre gratuit pour le public qui y participe.

L'intervention à France Services sera réalisée sur une base d'une permanence mensuelle d'une demi-journée, le 1^{er} mardi du mois (adaptable en fonction des besoins identifiés).

3. Transmission de données :

L'accord écrit de la personne est nécessaire pour la transmission d'informations la concernant., le cas échéant.

Les échanges entre le partenaire et le PCB sont confidentiels.



4. Durée de la convention :

La présente convention s'applique jusqu'à dénonciation par l'un des partenaires.

A Metz le

Pour le PCB :

E.LADAME

Directrice du Pôle ASPP

De l'UDAF DE LA MOSELLE

Pour la CCCE :

Le Président

Michel PAQUET

